

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD370

présenté par

M. Di Filippo, M. Abad, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Jean-Claude Bouchet, M. Cinieri,
M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, Mme Genevard, M. Le Fur, M. Minot, M. Perrut,
M. Ramadier, M. Straumann et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15 BIS B, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.